



# Devenir Chef de Travaux

IEN : Patrick Aveline, Guy Pinvidic, Philippe Radigois

*Mercredi 28 mars 2012*



## UNE FONCTION

- Régie par un texte sur la fonction de chef de travaux :

**Circulaire n°2011-215 du 01 décembre 2011 BO n°46 d u 15 décembre 2011**



- à la quelle on postule : Mouvement **BO spécial n°9 du 10 novembre 2011**



Devenir  
Chef de  
Travaux

Présentation

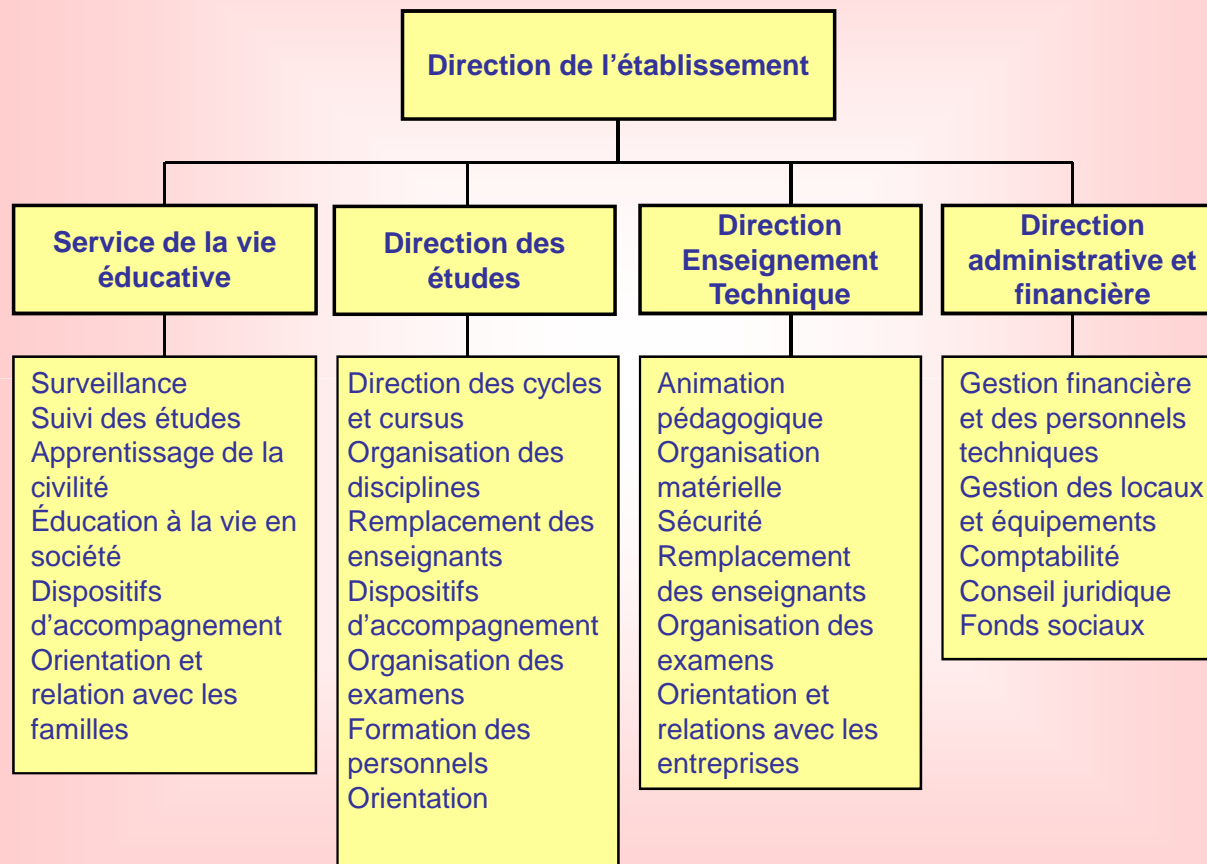
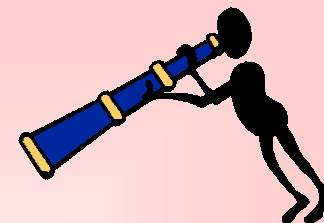
Modalités

INSPECTION  
EDUCATION  
NATIONALE  
ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE



UNE FONCTION... EN ETABLISSEMENT

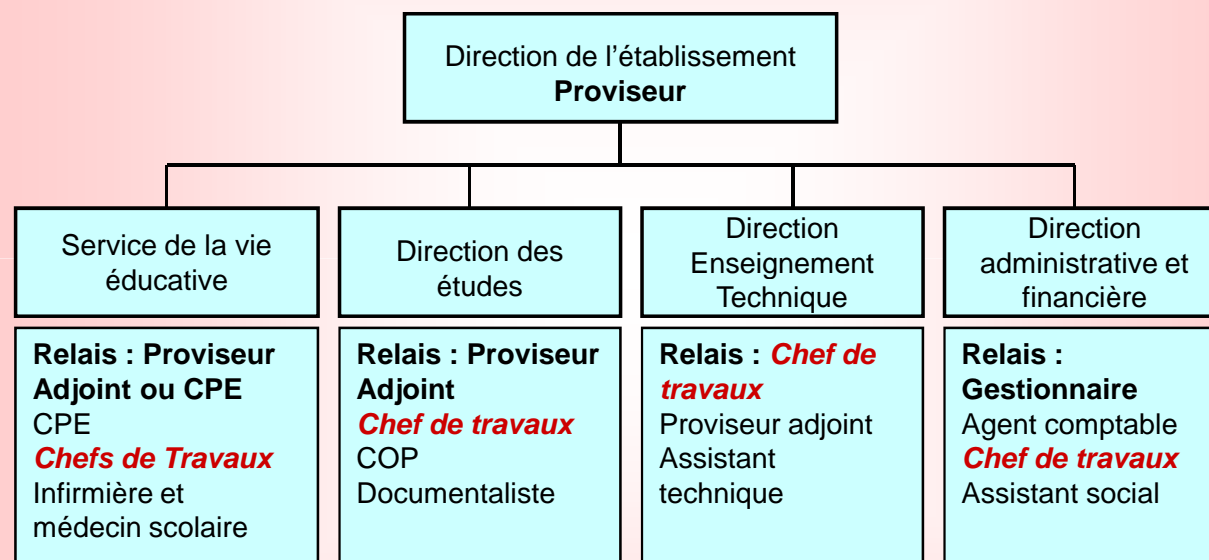
Un peu de science fiction....





## UNE FONCTION... EN ETABLISSEMENT

Un peu de science fiction....



Devenir  
Chef de  
Travaux

Présentation

Modalités

INSPECTION  
EDUCATION  
NATIONALE  
ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE



- **Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement**

*Il assure :*

Un rôle d'organisateur

Un rôle de conseiller  
du chef d'établissement

**Une fonction essentiellement  
de nature pédagogique**

Un rôle de coordinateur  
et d'animateur

Un rôle de relation avec  
les partenaires extérieurs



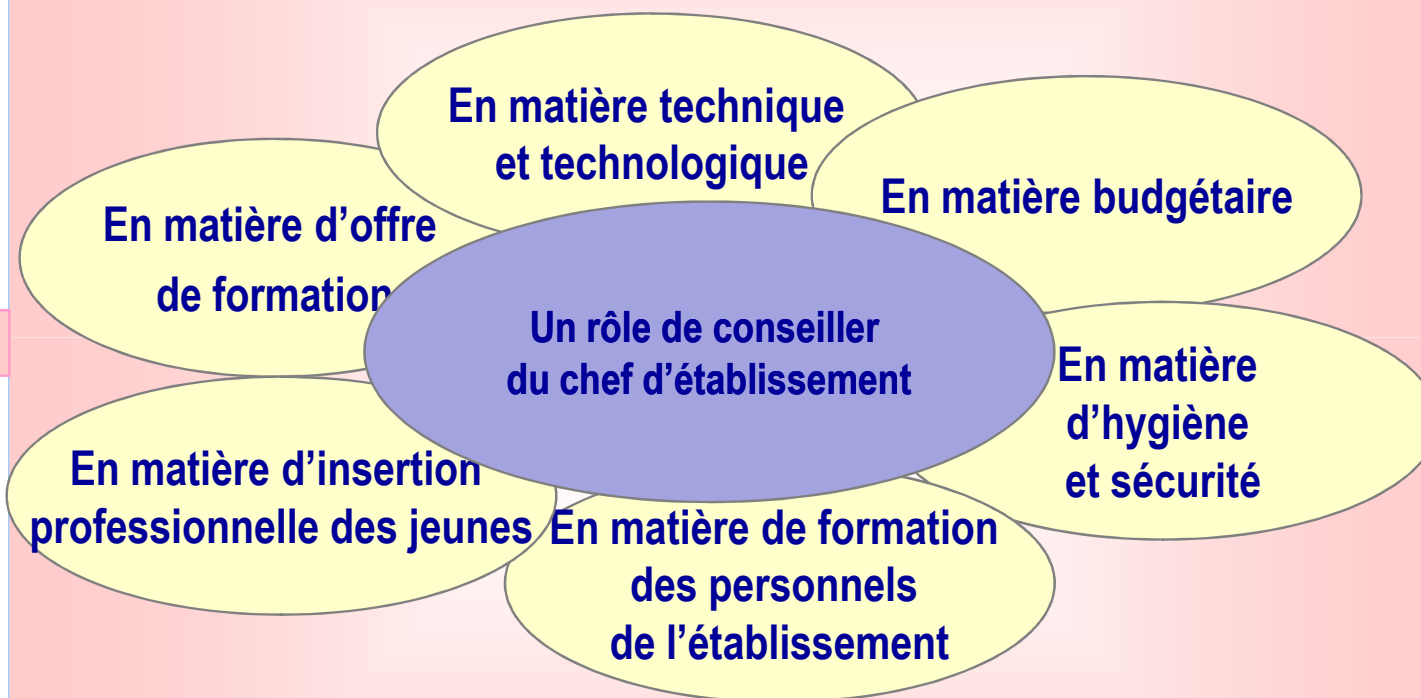
- ***Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement***

Dans le cadre de l'évolution de l'enseignement et de l'organisation des établissements scolaires.

**Une fonction essentiellement  
de nature pédagogique**



- **Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement**



Devenir  
Chef de  
Travaux

Présentation

Modalités

INSPECTION  
EDUCATION  
NATIONALE  
ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE



- **Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement**

En matière de ressources  
humaines

En matière de gestion  
du temps et de  
l'espace pédagogique

En matière de  
moyens techniques

Un rôle d'organisateur





- **Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement**

**En matière d'activités communes aux différents enseignements**

**En matière de projets pédagogiques disciplinaires et pluridisciplinaires**

**Un rôle de coordinateur et d'animateur**

**En tant que référent des inspections territoriales**

**En matière d'élaboration du projet d'établissement**



- **Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement**

**En matière de développement de partenariat avec les entreprises**

**En matière de coopération technologique avec les milieux économiques et professionnels**

**Un rôle de relation avec les partenaires extérieurs**

**En matière de communication avec différents partenaires**

**En matière de relations avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux de la formation**



- ***Placé sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre du projet d'établissement***

Dans le cadre de l'évolution de l'enseignement et de l'organisation de l'établissement scolaire, pour assurer ses différentes missions, le chef de travaux participe ou il est membre des instances :

- ✚ équipe de direction,
- ✚ conseil d'administration,
- ✚ commission permanente, éventuellement,
- ✚ commission d'hygiène et sécurité,
- ✚ conseil pédagogique,
- ✚ conseil d'enseignement,
- ✚ instances à l'externe de l'établissement.



## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Traitement de la candidature :



Bulletin officiel spécial n°9 du 10 novembre 2011

Mutations 2012

Sommaire

Mobilité des personnels enseignants du second degré : mouvement national et modalités de dépôt des demandes de première affectation - arrêté du 25-10-2011 (NOR : MENH1100486A)

Mobilité des personnels enseignants du premier degré : gestion des mutations et modalités de dépôt des demandes de première affectation - arrêté du 25-10-2011 (NOR : MENH1128068N)

Mobilité des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Mayotte et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte - rentrée 2012 - note de service n° 2011-192 du 25-10-2011 (NOR : MENH1128069N)

Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés 2012 - note de service n° 2011-193 du 25-10-2011 (NOR : MENH1128178N)

Mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2012 - note de service n° 2011-194 du 25-10-2011 (NOR : MENH1128182N)

#### Annexe II

#### Modalités de traitement des postes spécifiques

Peuvent faire acte de candidature les personnels titulaires et stagiaires.

#### I - Liste des postes concernés

Il s'agit des postes, y compris en établissements Éclair :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités précisées dans les annexes II-A, II-B et II-C. Les professeurs de lycée professionnel sont désormais autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs ;
- en arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplômes des métiers d'art - DMA (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués - DSAA (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel », avec complément de service ;
- de PLP dessin d'art appliqué aux métiers d'art ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de chef de travaux de lycée technologique, professionnel ou d'Erea ;
- de certains personnels d'orientation.

Les postes spécifiques font l'objet d'une publicité via I-Prof à partir du 17 novembre 2011.

#### II - Les postes spécifiques d'enseignement

##### II.1 Conditions à remplir

##### II.1.1 Sections internationales

Sur le plan pédagogique, les aptitudes suivantes sont requises :

- maîtrise indispensable d'une ou plusieurs langues étrangères ;
- adaptabilité à de jeunes étrangers et à des classes hétérogènes. Une expérience de ces publics est souhaitable ;
- connaissance de la pédagogie de l'autonomie, de la pédagogie individualisée et de soutien, adaptabilité à des structures souples, variables dans le temps, ouverture aux méthodes modernes ;
- capacité d'intégration, de travail et de recherche en équipe en particulier avec des enseignants étrangers dans le domaine pédagogique et de la vie scolaire ;
- esprit de concertation, disponibilité, esprit d'initiative ;
- capacité d'animer une activité culturelle annexe.

Les professeurs de lettres doivent maîtriser ou être à même d'assimiler rapidement les méthodes et principes d'enseignement du « français spécial » à des enfants étrangers débutants. Ils doivent être formés ou se former aux techniques de l'enseignement du français langue étrangère. Ces professeurs, en étroite concertation avec les enseignants étrangers, préparent les élèves à l'option internationale du baccalauréat.



## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Traitement de la candidature :

#### I - Liste des postes concernés

Il s'agit des postes, y compris en établissements Éclair :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités précisées dans les annexes II-A, II-B et II-C. Les professeurs de lycée professionnel sont désormais autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs ;
- en arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplômes des métiers d'art - DMA (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués - DSAA (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel », avec complément de service ;
- de PLP dessin d'art appliqué aux métiers d'art ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de chef de travaux de lycée technologique, professionnel ou d'Erea ;
- de certains personnels d'orientation.

Les postes spécifiques font l'objet d'une publicité via I-Prof à partir du 17 novembre 2011.



## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Est éligible à la fonction de chef de travaux

- Tout enseignant :
  - dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier :
    - ✓ Connaissances (EPLE, entreprises...)
    - ✓ Compétences opérationnelles (TICE,...)
    - ✓ Compétences requises (organisation, animation, adaptation...)
  - pouvant justifier d'une expérience professionnelle *d'au moins 5 ans dans l'enseignement* ou la formation





## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Traitement de la candidature :

#### II.2 Formulation de la demande

##### II.2.4 Chef de travaux de lycée technologique, professionnel ou d'Erea

Dans la lettre de motivation, ils explicitent d'une part leur démarche de mobilité et plus particulièrement quand, titulaires de la fonction (agrégés ou certifiés), ils sollicitent un poste de chef de travaux de lycée professionnel, ou que chefs de travaux de lycée professionnel titulaires de la fonction (PLP) ils sollicitent un poste de chef de travaux de lycée technologique (ils indiqueront alors les postes sollicités), d'autre part ils décrivent sommairement la structure pédagogique de leur établissement actuel.

Les candidats à la fonction doivent être inscrits sur une liste académique d'aptitude à la fonction de chef de travaux. Ils explicitent dans la lettre leur perception de la fonction de chef de travaux ainsi que les principaux projets qu'ils envisagent de conduire dans le cadre de la fonction sollicitée.

susceptibles d'être vacants ou libérés au cours de l'élaboration du projet de mouvement spécifique ;

- rédiger en ligne une lettre de motivation par laquelle ils expliciteront leur démarche, notamment dans le cas où ils sont candidats à plusieurs mouvements spécifiques. **Dans tous les cas, les candidats doivent faire apparaître dans la lettre leurs compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées.**

- dans toute la mesure du possible, prendre l'attache du chef de l'établissement dans lequel se situe le poste sollicité pour un entretien et lui communiquer une copie du dossier de candidature.

d'aptitude rectorale, conformément aux dispositions de la circulaire DGRH B1-3 n° 0163 du 23 mars 2011 portant sur la fonction de chefs de travaux.

Les chefs de travaux titulaires (agrégés et certifiés) des disciplines technologiques peuvent également demander à exercer la fonction de chef de travaux en lycée professionnel, et les chefs de travaux titulaires (PLP) peuvent demander à exercer en lycée technologique.

Devenir

Chef de

Travaux

Présentation

**Modalités**

INSPECTION  
EDUCATION  
NATIONALE  
ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE



## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Dispositif d'habilitation académique

- Appel à candidature lancé annuellement par l'académie.
- Ce dispositif doit contribuer à la constitution d'un vivier.
- Chaque candidat constitue un dossier de candidature (CV, lettre de motivation, rapport d'inspection récent, document faisant état d'un projet relatif aux fonctions de chefs de travaux);
- La commission composée d'inspecteurs territoriaux, personnels de direction, chefs de travaux :
  - examine les dossiers,
  - réalise une première sélection,
  - reçoit en entretien les candidats retenus.







## ACCEDER A UNE FONCTION... DES MODALITES

### Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de chef de travaux sont inscrits sur une liste pour une durée de trois ans

Trois possibilités :

- sont affectés pour une année probatoire sur un poste **dans le cadre du mouvement national**,
- peuvent assurer de manière temporaire la fonction sur un poste libéré après le mouvement,
- sont retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes.





## FORMATION DES NOUVEAUX CHEFS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'ANNEE PROBATOIRE

### FORMATION DES NOUVEAUX CHEFS DE TRAVAUX

ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

### PROGRAMME

Document de travail

10 nouveaux chefs de travaux

J	Thèmes	Codes	Intervenants	Fonctions - Lieux	Dates
J1	Le chef de travaux et son environnement (fonction, relations avec les différents interlocuteurs, cadre réglementaire...).	Dispositif 11A0170318 Module 24341	AVELINE P. PINVIDIC G. RADIGOIS P.	IEN LGT J. Moulin Angers	08/11/2011
	La relation chef d'établissement et chef de travaux.		CHODKIEWICZ C. CARCAGNO P.	Chef établissement, chef de travaux - LGT J. Moulin Angers	08/11/2011 15 heures 30
J2	La gestion financière (budget de fonctionnement, objets confectionnés, taxe d'apprentissage, investissement...).		AUFFRET G.	Gestionnaire Lycée Nicolas Appert Orvault	23/11/2011
J3	Le dispositif apprentissage.		DUMONT B. HOUEVER D. VALLIER P.	IEN SAIA Rectorat Lycée Angers	08/12/2012
J4	l'orientation des élèves		RAYNAUD Pierre	IEN Orientation Loire Atlantique Lycée Angers	11/01/2012 matin
	La rénovation de la voie professionnelle et technologique, le socle commun des connaissances et des compétences		BOURGOUIN M.L. MARGUIER T. COSTE R. IA-IPR ?	IEN - IA-IPR ? Lycée Angers	11/01/2012 apm
J5	Le partenariat EPLE et collectivité territoriale de rattachement (Région) : les équipements, les restructurations d'établissement, action entreprendre en lycée		MARTIN - ABDOULKARIM S. GODET J.M. RICHARDEAU A.	Région LP Les Savarières St Sébastien	Janvier/Février Date en attente
	La DAFPIC : relation et lien avec les EPLE, le partenariat avec la Région, lycée des métiers		PINVIDIC G. IPE	IEN, IPE Rectorat LP Les Savarières St Sébastien	
J6 J7	La conduite de réunion.		MOREAU J.P. DAFPIC	DAFPIC Rectorat LP Les Savarières St Sébastien	Janvier/Février Date en attente
	L'inspection hygiène et la sécurité.		LECLERC I.	CIO Angers Lycée Angers	13 et 14 /03/2012
J8	La CARSAT partenaire dans la mise en œuvre de la santé et sécurité au travail.		QUIGNARD S.	IHS Rectorat Lycée Nantes	27/03/2012 matin
	Les emplois du temps des enseignants : utilisation des applications informatiques	DESAUBLIAUX D. JEGU F.	Formateurs CARSAT Pays de La Loire Lycée Nantes	27/03/2012 apm	
J9	Démarche de projet	JOSSO P.	Proviseur Lycée Angers	25/04/2012	
J10		LUQUET A.	Enseignant formateur Lycée Angers	Avril	
J11	Réunion académique des chefs de travaux de LP, EREA.	Dispositif 11A0170207 Module 24230	IEN	IEN - IA IPR Rectorat Lycée H. Bergson Angers	13/01/2012

LES STAGIAIRES



## ETRE MAINTENU DANS LA FONCTION... DES MODALITES

Le maintien dans la fonction de chef de travaux est prononcé :

- par le recteur à la fin de l'année probatoire,
- sur la base d'un rapport d'activité relatif à l'année écoulée rédigé par le chef de travaux
- à l'issue d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par l'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement.





# Devenir Chef de Travaux

IEN : Patrick Aveline, Guy Pinvidic, Philippe Radigois

*Mercredi 19 octobre 2011*